



Commune de Rouvroy  
**CLDR du 6 décembre 2023 - Compte-rendu**

FRW/2023-12-08/Ale-GR

**Présences**

CLDR : 15 présents et 7 excusés (voir liste en fin de document)  
FRW : Alisée Lequeux et Gervaise Ropars, agents de développement  
Autosop solidaire asbl : Mélanie Grégoire, chargée de mission

**Ordre du jour :**

- Approbation du CR de la réunion du 20 mars 2023
- Demandes de conventions :
  - MV de la Gare de Lamorteau
  - Maison de la vigne et de la nature
- Divers
- Autostop solidaire

\*\*\*

**1. Compte-rendu de la réunion du 20 mars 2023**

Le compte-rendu est approuvé sans remarques.

**2. Présentation de la FP actualisée « Maison de village de la Gare de Lamorteau »**

Stéphane Herbeuval présente le projet inscrit dans la programmation triennale.

Le projet consiste en la rénovation de l'ancienne gare de Lamorteau, qui sert aujourd'hui de salle communautaire, afin d'en améliorer le confort, de l'adapter aux besoins actuels et futurs des utilisateurs et d'en réduire les coûts en fonctionnement, notamment énergétiques. Ce bâtiment, propriété communale, a été jusque maintenant cédé en emphytéose à l'asbl « Ancienne gare de Lamorteau », qui en assure la gestion quotidienne et l'entretien. Elle est utilisée à différentes fins : manifestations publiques, événements privés, réfectoire pour les enfants de l'école communale ... A noter qu'en raison du chauffage défaillant, il n'est pas possible de répondre à toutes les demandes de location. L'asbl accepte de recéder la gestion à la commune et de remettre le bail emphytéotique (la notification sera reçue prochainement).



Le projet prévoit ainsi différentes interventions :

- **Partie 1** : espace technique - volume non chauffé. Espace de rangement pour le matériel de la salle, local poubelle accessible depuis l'extérieur, local technique pour nouveau chauffage PAC.
- **Partie 2** : local cuisine avec espace rangement et réserve. Couloir d'accès à la partie 1 pour local rangement de la salle. Accès depuis la rue et à l'étage, fonction de pièce polyvalente et/ou atelier et résidence d'artistes.
- **Partie 3 - centrale** : la salle principale sur toute la surface soit 25,80 m x 6,60 m (170 m<sup>2</sup>). Extension de la salle par un espace type verrière avec toiture en panneaux plein et vitrée pour permettre divers types d'occupation (événements familiaux, exposition culturelle, assemblées générales d'association, ...)
- **Partie 4** : accès principaux à la salle, création d'un sas avec hall et vestiaire, sanitaires. Partie occupée par la salle n°2. Par la rue, accès à l'étage et création d'un logement deux chambres.
- **Partie 5** : salle n°2, actuellement utilisée par le club des jeunes.

#### Questions-réactions :

- *Est-ce une bonne idée de créer un logement au-dessus d'un club des jeunes ?* Effectivement, l'isolation sonore doit être efficace. Il faut cependant préciser que la salle du CDJ sera un lieu de réunion et de petites festivités et ne devrait pas poser difficultés. En revanche, ce sont les mariages et autres fêtes qui sont sonores et qui impactent l'ensemble des voisins.
- *De quelle taille serait le logement ? Un balcon ou une terrasse serait intéressant pour le locataire, non ?* On l'estime à 90m<sup>2</sup> et 2 chambres. Par contre, la modification de la façade risque de poser problème pour conserver l'aspect patrimonial du bâtiment.
- *Le logement pourrait être loué à une personne avec un loyer modéré avec la contrepartie qu'il pourrait en assurer la conciergerie et la gestion des locations. C'est une idée intéressante à intégrer.*
- *Des sanitaires pourraient être directement accessibles de l'extérieur. En effet, les usagers de la plaine de jeux (enfants, parents ou grands-parents, gardiennes d'enfants, ...) ou même les visiteurs et usagers du RAVEL auraient grandement besoin d'un accès à des WC et à un point d'eau potable. Oui, ce serait une bonne idée. Par contre, la question de l'entretien se pose (qui s'en occupe ? fréquence ?) Une solution pourrait être l'installation d'un bloc automatique sur le site. Cette réflexion sera à intégrer dans le projet.*
- *Quid de l'isolation ?* L'isolation est prévue au niveau du plancher du grenier. L'espace sous toiture ne sera donc pas accessible. L'isolation des murs se fera par l'intérieur.
- *Est-ce que les douches seront conservées ?* A priori non. En effet, afin de créer un espace sanitaire correct, il faut réutiliser l'espace douche. De plus, elles ne sont plus utilisées depuis des années.
- *Est-ce qu'il sera possible d'accueillir des camps de mouvements de jeunesse durant l'été ?* Le site est magnifique pour les enfants et on rencontre encore des personnes venant à Rouvroy du fait de leurs souvenirs d'enfance ! Effectivement, louer 1 mois par an la salle à ce type de public pourrait être prévu. Par contre, il faut prendre en compte les nouvelles normes des camps et il n'est pas certain de pouvoir conjuguer le projet et les espaces envisagés avec ces dernières. Ce sera à étudier par l'auteur de projet lors de l'élaboration de l'avant-projet.

**Suites administratives** : la demande de convention faisabilité sera présentée le 19 décembre prochain. Puis le projet de convention devra être validé par le Conseil communal en janvier pour être déposé mi-février au plus tard à l'Administration du Développement rural.

➔ **La CLDR approuve la demande de convention pour cette fiche projet.**



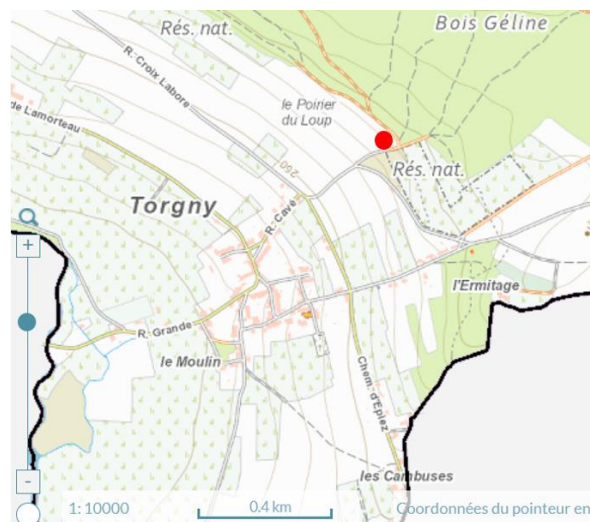
### 3. Présentation de la FP actualisée « Maison de la vigne et de la nature »

La FRW présente le projet inscrit dans la programmation triennale.

Celui-ci consiste en la création d'un bâtiment intégré au paysage sur les hauteurs de Torgny, à proximité immédiate du vignoble communal et de la réserve naturelle « Raymond Mayné », destiné à mettre en valeur viticulture et nature.

Ses fonctions seront multiples, en lien direct avec son emplacement :

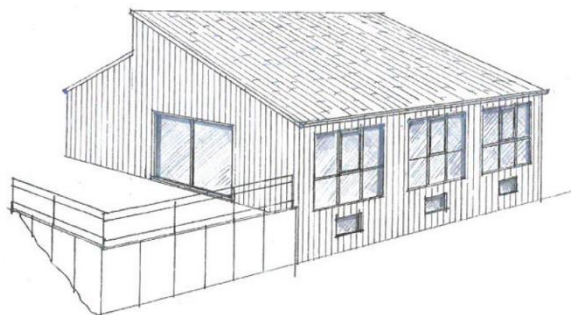
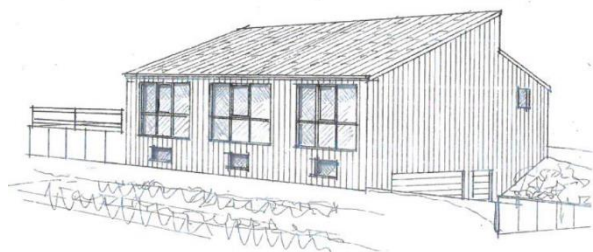
- Espace de convivialité et de rencontres pour des petits groupes et habitants du village ;
- Accueil des visiteurs du vignoble communal « Le poirier du Loup », avec espaces de dégustation et d'exposition relatifs à cette culture particulière (terroir, cépages, techniques de conduite du vignoble et de la vinification, histoire...);
- Point de départ des visites guidées de la Réserve naturelle - et plus largement des sites naturels de la colline -, avec possibilité d'y accueillir des expositions et des animations liées à la nature exceptionnelle des lieux (présentation de la réserve, des prairies calcicoles, des espèces emblématiques qu'elles abritent ...);
- Point d'observation du paysage remarquable qui s'étend face à la colline, avec supports didactiques et d'interprétation.



Le bâtiment permettra aussi le stockage et le rangement du matériel des gestionnaires de la vigne. La conception du projet sera guidée par des soucis d'accessibilité à tous types de publics – en ce compris les PMR – de confort, de qualité des matériaux, de facilité d'entretien et d'économie d'énergie, dans le respect des engagements propres à la Convention des maires pour l'énergie et le climat. Considérant son emplacement sensible, il sera aussi parfaitement intégré dans son environnement naturel et paysager, par ses volumes et la nature des matériaux choisis.

La superficie au sol est d'environ 100m<sup>2</sup> (8,6m x 12m). Concrètement, le bâtiment sera composé de deux étages :

- Une pièce dans les caves, accessible directement depuis le vignoble, permettant le stockage du matériel d'entretien des vignes, avec un accès à l'eau et électricité.
- Une pièce au 1<sup>er</sup> étage, polyvalente équipée de rangement, d'un espace comptoir avec point d'eau, d'un sanitaire PMR.



CROQUIS

Le montant des travaux est estimé à 612.971€ avec une aide possible de 490.377€ (80% jusque 850.000 euros) et une part communale de 122.594€.

#### Questions-réactions :

- *Qui va gérer le bâtiment ?* La gestion devra être prise en charge par les usagers dans le cadre d'un comité à organiser. Les acteurs de la nature devront prochainement être sollicités en ce sens.
- *Est-il possible d'insérer la cuverie dont a besoin le Poirier du Loup ?* Même si c'est une bonne idée qui permettrait de prendre en charge la nouvelle production dans un endroit unique, cela semble difficile. En effet, le souhait est ici de placer une structure légère peu imposante qui ne pourrait pas accueillir la cuverie nécessitant des dalles solides, un chauffage adapté, le respect des normes AFSCA (carrelages ...) Il s'agit ainsi de répondre aux demandes du DNF et de l'Urbanisme qui avaient été consultés en son temps et qui n'autorisaient la construction d'un bâtiment à condition d'une taille modeste. Une solution doit cependant être trouvée pour la cuverie d'ici 4-5 ans.
- *Ce bâtiment est une plus-value tant pour le Poirier du Loup que pour le village et la commune.*

**Suites administratives :** la demande de convention faisabilité sera présentée le 19 décembre prochain. Puis le projet de convention devra être validé par le Conseil communal en janvier pour être déposé mi-février au plus tard à l'Administration du Développement rural.

➔ **La CLDR approuve la demande de convention pour cette fiche projet.**

## 4. Divers

---

- **Livrets du patrimoine :** des livrets présentant Torgny au travers de son patrimoine, réalisé par la Maison des Plus Beaux Villages de Wallonie sont distribués aux participants de la réunion.
- **Observatoire du paysage de Torgny :** la session de prise de photos va bientôt commencer (du 15/12 au 31/01) ! Certaines zones n'ont plus de parrain ... Un appel est fait pour qui voudrait reprendre. Mme Amélie Descampe est intéressée.

## 5. Projet autostop solidaire

---

### Présentation générale du projet

Mélanie Grégoire, coordinatrice de l'asbl « Autostop Solidaire en Sud-Luxembourg », présente ce projet pilote issu d'une démarche citoyenne liée à la mise en œuvre du PCDR de la commune de Saint-Léger.

Il s'agit de mettre en œuvre, sur un territoire composé de 12 communes du Sud de la Province de Luxembourg, un projet qui facilite et encourage la démarche d'auto-stop dans un cadre organisé, agréable et serein.

Concrètement, il s'agit de :

- Sécuriser les usagers en demandant aux conducteurs et aux autostoppeurs de s'inscrire préalablement en commune et via un site internet, et ainsi bénéficier de





supports d'identification avec un logo visuellement repérable et facile à emporter dans sa poche où à accrocher dans sa voiture.

- Créer des points d'arrêts à des lieux fixes, installés à différents endroits stratégiques où l'automobiliste peut s'arrêter pour charger le piéton. Il s'agit d'un ou deux points par village, annoncés par des panneaux spécifiques. L'objectif est d'apporter une offre différente et complémentaire aux transports en commun.
- Proposer une application numérique (géolocalisation possible) permettant de s'inscrire, de signaler son trajet, voire même de proposer/demander un trajet à l'avance.



Une animation continue du projet (coordination, communication, sensibilisation, etc.) est prévue pour permettre son succès et sa pérennité. Une chargée de mission a été engagée (Mélanie Grégoire) et va notamment coordonner les initiatives locales pour faire connaître le projet. L'objectif est d'atteindre les 5.000 inscrits au bout des 3 ans.

C'est un projet pilote, financé par les 12 communes au prorata de leur population et la Région wallonne. Au bout des 3 ans, une évaluation sera réalisée pour décider de la suite ou non du projet. C'est donc important d'être très proactif pour le faire connaître et atteindre les objectifs.

Dans les 4 prochains mois et pour préparer le lancement en avril 2024, des citoyens sont sollicités pour, par exemple, échanger sur le dispositif avec les agents de la commune et la coordinatrice, donner leur avis, aider dans la phase test du projet en testant le dispositif, proposer des actions ou aider dans les actions lors du lancement, mettre des affiches/flyers aux endroits clés de la commune, faire connaître le projet à son réseau, etc. → Intéressés ? Contactez Mélanie Grégoire [autostop.solidaire@outlook.fr](mailto:autostop.solidaire@outlook.fr) ou au 0473.48.13.00

## Les étapes



Mélanie Grégoire passe ensuite en revue les points stop identifiés pour les villages de Rouvrois sur base d'une carte.

Les principes pour les établir ont été : un axe de passage des voitures, un axe permettant d'atteindre une direction vers laquelle on se déplace souvent, un maximum de 500m entre l'arrêt stop et le village. A noter qu'il est nécessaire de mettre en arrêt pour sortir du village (départ) mais par pour le retour (le conducteur dépose le passager où il le souhaite).

Ils ont déjà été revus avec la police. Il y a en a au moins 1 par village et sont souvent situés aux arrêts de bus (ce qui permet de la sécurité), ce qui est possible vu la moindre fréquence des transports en commun.

Certains sont adaptés en direct avec les réactions des participants.

#### **Questions/réactions :**

- *Le stop est une pratique qui a été un peu perdue mais qui a été souvent pratiquée par plusieurs membres de la CLDR.*
- *C'est un chouette projet mais qui a pris du temps. En effet, il y a quelques années, des personnes de la CLDR souhaitaient la mise en place d'une mobilité solidaire via un système stop mais elles ne sont plus membres désormais ... Il serait intéressant de les informer de l'avancée du projet. Elles seraient peut-être intéressées à s'impliquer.*
- *Le Rox est un lieu d'activités important pour la commune. L'associer pour aider au développement du projet est pertinent.*
- *Quid de l'âge minimum ? En France, certains territoires autorisent à partir de 14 ans. Ici, ce sera au minimum 16 ans avec autorisation parentale mais ce n'est pas encore confirmé officiellement.*
- *Un paiement pourra-t-il être demandé ? Le système est basé sur la solidarité et ne vise donc pas à quitter la gratuité. Toutefois, si le lift se montre régulier, rien n'interdit à établir un arrangement. Les discussions sont aussi en cours au sein du CA pour encourager tant les conducteurs que les passagers via des bons cadeaux/chèques dans les commerces locaux.*
- *Le système est-il bien adapté au monde rural ? Oui, le prestataire externe, Mobicoop, a construit et développer son concept « Rezo Pouce » en milieu rural en France. Il compte plus de 500.000 utilisateurs. Plus de détails : <https://www.rezopouce.fr/>*
- *Il serait chouette de placer les armoiries de Rouvroy sur les panneaux.*
- *Quels types de véhicules sont autorisés ? A priori tous tant qu'ils sont prévus pour accueillir un passager et en règles en termes légaux.*
- *Lorsqu'on s'inscrit et qu'on a un macaron, est-on obligé en tant que conducteur de prendre des passagers ? Non, à chaque instant chacun est libre. Evidemment, pareil pour l'inverse : un passager peut ne pas ou plus vouloir monter dans un véhicule.*

*Alisée Lequeux, Gervaise Ropars  
Agents de développement*

## ANNEXE 1 : LISTE DE PRÉSENCES

### MEMBRES DE LA CLDR PRÉSENTS (15)

Prénom	NOM	Statut
Marie-Laure	Adam	Conseillère
François	Berque	Citoyen
Jean-Louis	Bodart	Citoyen
Leslie	Bouillon	Citoyenne
Alexy	Demande	Citoyen
Amélie	Descampe	Citoyenne
Jeannine	Dumont	Citoyenne
Daniel	Eischorn	Citoyen
Philippe	Guissard	Echevin
Stéphane	Herbeuval	Echevin
Jérôme	Petit	Echevin
Carmen	Ramlot	Bourgmestre
Georges	Saintmard	Citoyen
Françoise	Toussaint	Citoyenne
Guy	Veriter	Citoyen

### MEMBRES DE LA CLDR EXCUSÉS (6)

Prénom	NOM	Statut
Louis-Marie	Bert	Citoyen
Coralie	Caudron	Citoyenne
Laurence	Doutrelepont	Citoyenne
Tony	Musu	Citoyen
Alain	Pireaux	Citoyen
Benoit	Wagner	Conseiller

Autre personne excusée : Anaïs Sarzi (employée pour l'animation culturelle au Rox)